

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 31 MARS 2009 à 19 h.

Le mardi 31 (trente-et-un) mars deux mille neuf à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en session ordinaire publique, sous la présidence de M. Jacques LE BIHAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. LE BIHAN, FORTEAU, KOBIELA, GOURDES, Mme DEBRAY, Melle CLAIRET, MM. THOMAS, LAPIERRE, Mmes LE BRAS, M. ALUSSE, Mmes LE BRIS et MANGUET et MM. JOURDAINNE et PERCHERON.

Pouvoir : --

Absente excusée : Mme GOUYET.

Convocation du 25 mars 2009.

La séance a été publique. Secrétaire de séance : M. FORTEAU.

Le compte rendu de la séance antérieure a été adressé à chacun.

Il n'y a pas d'observation à formuler par les élus sur ce compte rendu, il est procédé à la signature du registre des délibérations.

1) COMPTABILITE :

Approbation à l'unanimité des Comptes Administratifs 2008 et vote à l'unanimité des budgets primitifs 2009.

* affectation des reports 2008 pour les 4 comptabilités (Commune, CCAS, Eau, Assainissement) sur la comptabilité 2009 en tenant compte des Restes à Réaliser (travaux commandés s/2008 et/ou réalisés et payés sur 2009).

* vote à l'unanimité des quatre comptes administratifs 08 (comptabilité du Maire).

		pour mémoire				
		résultats 04	résultats 05	résultats 06	résultats 07	résultats 08
COMMUNE :	excédent global	+ 133.074.90	+ 336.169.57	+ 206.985.29	+ 292.336.87	+ 210.562.74
C.C.A.S. :	excédent global	+ 304.44	+ 84.12	+ 429.80	+ 890.80	+ 1.512.83
EAU :	excédent global	+ 49.717.08	+ 49.369.86	+ 41.542.06	+ 61.187.16	+ 576.89
ASSAINISSEMENT :	excédent global	<u>+ 234.395.10</u>	<u>- 98.231.79</u>	<u>- 137.327.30</u>	<u>+ 230.429.20</u>	<u>+ 244.797.51</u>
		417.869.14	287.391.76	111.629.85	579.031.03	457.449.97

* approbation à l'unanimité des quatre Comptes de Gestion de M. le Receveur Municipal rappelant les résultats 2008. Ils sont identiques à ceux du Maire.

* VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2009 : étudiés chez M. le Receveur Municipal et en commission des finances du 26.03.2009, (vote à l'unanimité) :

- **Budget communal** : S'équilibre en dépenses et recettes à :
section de fonctionnement : 800.109 €
section d'investissement : 815.651 €

- **C.C.A.S.** : S'équilibre en dépenses et recettes à :
section de fonctionnement : 5.112 €

- **EAU** : S'équilibre en dépenses et recettes à :
section de fonctionnement : 82.900 €
section d'investissement : 32.497 €

- **ASSAINISSEMENT** : S'équilibre en dépenses et recettes à :
section de fonctionnement : 92.501 €
section d'investissement : 236.217 €

INFORMATIONS :

Budget Commune : Vote des quatre taxes :

Le maire rappelle que le budget 2008 a été bouclé sans modification par rapport aux taux de 2007.

Celui de 2009 a vu ses taxes augmenter de 2 % et la Taxe professionnelle de 2.86 %.

Le calcul des nouveaux taux a été validé par M. le Receveur municipal et ils ont été acceptés en Commission de finances.

	Bases notifiées	Taux votés 2009	<i>pour mémoire,</i> taux 2008	<i>Produit</i> <i>attendu 2009</i>
Taxe d'habitation	: 1.050.000	7.52	7.37	78.960
Foncier bâti	: 1.105.000	15.84	15.53	175.032
Foncier non bâti	: 35.800	23.34	22.88	8.356
Taxe professionnelle	: 2.880.000	5.39	5.24	<u>155.232</u>
Montant du produit attendu au budget 2009 :				417.580

Budget d'eau : Le Maire rappelle les prix du m³ d'eau vendue aux habitants de Saussay au 01.01.09 : 0.70 € (2002 : 0.60 €, 2005 : 0.65 € et 2008 : 0.68 €).

Budget d'Assainissement : Les subventions obtenues de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général pour les travaux d'assainissement ont été soldées sur l'exercice 2008. Les travaux de poursuite de raccordement au réseau d'assainissement vont pouvoir reprendre.

Rappel des différents tarifs, pour information :

- Eau assainie : 1.61 € le m³ (Conseil du 11.02.03)
- Location annuelle des pompes : 120 € (Conseil du 11.02.03)
- Taxe de raccordement : 1.500 € par habitation neuve (Conseil du 24.04.07).

SUBVENTIONS : Approbation à l'unanimité des subventions à verser aux différentes associations. L'étude en a été faite en Commission des Finances. Etat annexé au présent compte rendu.

2) ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES, tranche 2009/2010 :

Poursuite des travaux de raccordement des particuliers à la conduite publique d'assainissement et mise en concurrence de la maîtrise d'œuvre.

Le groupe scolaire doit être absolument raccordé, nous avons eu des soucis d'écoulement, il a fallu faire vidange et débouchage des canalisations en urgence.

Compte rendu de l'entretien avec notre interlocuteur auprès de l'agence de l'Eau et celui du Conseil Général au sujet des subventions à solliciter. En raison du nombre important de communes procédant aux travaux d'assainissement des eaux usées, toutes les subventions sont minorées.

3) URBANISME :

a - Extension du magasin CHAMPION/CARREFOUR : Avis favorable le 09.03.09 de la C.D.A.C. (Commission Départementale d'Aménagement Commercial) pour extension et changement d'enseigne.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de procéder à une «révision simplifiée» du Plan d'Occupation des Sols pour développement économique du secteur commercial de Saussay.

Le Maire informe le Conseil de l'évolution négative des commerces de la zone commerciale de Saussay ; plusieurs d'entre eux vont quitter la galerie pour aller sur la Commune d'Anet.

b - Permis de construire de la CENTRALE A BETON :

Au Conseil antérieur, le Maire a informé ses collègues du dépôt de permis de construire une centrale à béton sur la Z.A.. Plusieurs observations avaient été émises lors de l'étude du dossier par la Commission d'Urbanisme. La DDE, service instructeur, a émis un avis NEGATIF, à signer par le Maire, confirmant les observations du Conseil.

Le Conseil rappelle qu'il y a interdiction de « dépôts » sur le terrain.

4) PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL : J. 23.04.09, J. 04.06.09, Ma. 07.07.09, Ma. 08.09.09.

5) ENSEIGNEMENT : Non-participation financière pour l'enfant scolarisé à Ivry-la-Bataille :

Le Maire informe le Conseil que M. le Maire d'Ivry-la-Bataille (Eure), par délibération du 05.12.08, sollicite une participation de 268.67 € pour la scolarisation d'un enfant de Saussay en C.P. à l'école primaire d'Ivry-la-Bataille.

Il précise :

- * que Saussay a effectué de gros travaux pour équiper la commune de toutes les structures nécessaires à l'accueil des enfants,
- * que la famille concernée a procédé à la vente de l'habitation à Ivry-la-Bataille le 14.06.08 et qu'une dérogation aurait dû être signée avant la rentrée de septembre 2008 en cycle primaire,
- * que la famille est venue en mairie le 27.06.08 et qu'elle a été avertie de la non participation de Saussay aux frais d'une scolarisation extérieure,

Après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, émet un avis défavorable à la demande de participation de la Commune d'Ivry-la-Bataille.

6) PERSONNEL COMMUNAL :

a - Adhésion à la convention du Centre Départemental de Gestion pour le personnel de remplacement au secrétariat.

b - Créations et suppressions de postes : Un point à modifier sur la délibération antérieure concernant :

- la création de postes adjoint technique de 1^e classe et d'Adjoint principal de 2^e classe,
- et la suppression du poste qu'elles occupent actuellement. La suppression doit être faite sur une délibération à part, APRES la rédaction des arrêtés de nominations des agents.

7) Questions diverses :

- Extension et réhabilitation des locaux de la MAIRIE sur 2009 et 2010 : Approbation du choix du maître d'œuvre suite à la réunion d'ouverture des plis en Mairie où le cabinet d'architecture GAUDRON, CHAUVET, TREMEL 38 rue Paris à DREUX, a été retenu pour un montant d'honoraires de 8.50 % HT des travaux HT. estimé à 230.000 €.
- Columbarium : Plusieurs demandes d'administrés pour l'installation d'un columbarium au cimetière. Avis favorable du Conseil. Se renseigner sur la législation de ces concessions et solliciter plusieurs devis.
- Au cimetière : Un état des concessions à renouveler sera réalisé.
- Lecture du courrier recommandé A.R. qui est adressé à la Société ELECTROMAT, Z.A. la Ferme de l'Isle SAUSSAY concernant : les dépôts de toute nature, les murs de terre, l'installation d'un grand portail, le brûlage et autre.

Tour de table :

- Trottoir : demande d'un riverain pour prolonger la bordure de trottoir en grave calcaire rue du Parc. Devis à demander pour que les travaux soient réalisés lors de la réfection du chemin de la Câblerie.
- SITED (transport des élèves pour Dreux) : pas d'augmentation du coupon de transport.
- Tournoi de football au stade à l'Ascension : confirmation à M. PERCHERON, délégué sport, que la visite d'un responsable du football est toujours attendue pour l'implantation au sol des buts, les trous seront à creuser en fonction des directives.
- Acquisition d'un drapeau pour Anciens Combattants : présentation aux élus. Le drapeau sera « baptisé » à la cérémonie du 8 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10 mn.

Le Maire,